



Renonciation aux droits de grand parent

Par **poulpy**, le **17/12/2008** à **15:35**

bonjour, je voudrais savoir si mon père peut renoncer à ses droits de grand parent ainsi que sa nouvelle femme sur la personne de mon fils. Je pense qu'il est trop tard pour qu'il renonce à ses droits de parent pour moi (j'ai 27 ans) mais je veux protéger mon enfant de tout droit de visite et le faire avant qu'il change d'avis (il est d'accord pour signer tout papier). Y a-t-il une procédure??

Merci de votre réponse

Par **lolotte1983**, le **22/01/2011** à **22:13**

Bonjour, avez-vous eu une réponse à votre question?
Salutations.

Par **Marion2**, le **22/01/2011** à **22:45**

Aucune loi n'interdit aux grands-parents de ne pas avoir de contacts avec leurs petits-enfants s'ils n'en veulent pas.

Il n'y a aucunement besoin de rédiger un quelconque document pour ce faire.

[citation]**Je pense qu'il est trop tard pour qu'il renonce à ses droits de parent pour moi (j'ai 27 ans)**[/citation]

Les parents NE PEUVENT JAMAIS RENIER leurs enfants ni renoncer à leurs droits vis-à-vis d'eux.

Par **lolotte1983**, le **22/01/2011** à **22:58**

Merci pour votre réponse.

Mais si dans 10 ans, ils demandent à mon fils de payer pour la maison de retraite?

Que peut-on faire pour le protéger de personnes qui ne reconnaissent pas son existence?

Merci d'avance?

Par **mimi493**, le **22/01/2011** à **23:45**

Rien.

Ils ne pourront pas demander à votre enfant de payer une maison de retraite. ça sera la justice qui le fera, d'abord en faisant payer les enfants, puis si ça ne suffit pas, en faisant payer les petits-enfants.